

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-19 du 24 avril 2020 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030186S

Le-président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1222-2, R. 1222-8 et R. 1222-9-1 à R. 1222-9-4 ;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Cathy BLIEM-LISZAK est nommée personne responsable intérimaire « produits sanguins labiles » de l'Établissement français du sang à compter du 27 avril 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 24 avril 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS